



COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11

Se réunit les lundis et jeudis
Ligne directe : 04.92.15.80.34

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

SAISON 2021-2022
Procès-Verbal n°41
Réunion du 16 juin 2022

Président : M. Serge BESSI

Membres : M. Julien LANDUCCI, M. Jacques DUBAR

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

HORAIRES SENIORS ET U20

Nous vous rappelons que l'accord de l'équipe adverse est nécessaire pour fixer l'horaire d'une rencontre le samedi, ces matches se déroulant normalement le dimanche.

En outre, **les équipes premières seniors doivent impérativement jouer le dimanche après-midi à 15h00**

DEMANDES D'ARBITRE(S)

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer de demande d'arbitre(s) pour les **catégories Seniors D5 ainsi que pour les catégories D2 des U20 aux U14**, ces derniers étant désignés d'office (dans la mesure des disponibilités)

REMERCIEMENTS

La Commission tient à remercier les mairies et clubs de Vallauris, Contes et Cagnes sur mer qui, en mettant à disposition du District leurs infrastructures et la convivialité indispensable au bon déroulement des épreuves, lui ont permis d'organiser les finales pour l'attribution du Titre de Champion de la Côte d'Azur

CHAMPIONS DE LA CÔTE D'AZUR

Sous réserve de l'homologation des derniers résultats

Seniors D1 : St Sylvestre 1
Seniors D2 : Stade Vallauris 1
Seniors D3 : AS Monaco 4
Seniors D4 : Euro African 1
Seniors D5 : rencontre à jouer le 19.06.22
U20 D1 : ES Contes 1
U20 D2 : Étoile de Menton 1
U18 D1 : US Cap d'Ail 1
U18 D2 : ASCCF 2
U17 D1 : OAJLP 1
U17 D2 : FC Beausoleil 1
U16 D1 : St Sylvestre 1
U16 D2 : FC Beausoleil 1
U15 D1 : St Sylvestre 1
U15 D2 : US Cap d'Ail 1
U15 D3 : FC Beausoleil 1
U14 D1 : US Cap d'Ail 1
U14 D2 : US Cap d'Ail 2
U14 D3 : AS Roquebrune 1

ACCESSIONS EN RÉGIONAL 2

Seniors D1 : St Sylvestre 1 et FC Mougins 1

ACCESSIONS EN RÉGIONAL

U18 D1 monte en U20 Régional : US Cap d'Ail 1
U17 D1 monte en U18 Régional : OAJLP 1
U16 D1 monte en U17 Régional : St Sylvestre 1
U15 D1 monte en U16 Régional : St Sylvestre 1
U14 D1 monte en U15 Régional : US Cap d'Ail 1

CALENDRIER ET HORAIRES DES FINALES DES CHAMPIONNATS

A Cagnes stade Sauvaigo 1

Seniors D5 : CASE 1 – St Vallier 1 Dimanche 19.06.22 15h00

Les équipes désignées en 1ères sont considérées comme recevantes et à ce titre doivent fournir la tablette pour la FMI ainsi que les ballons du match.

Seuls les joueurs et dirigeants (3 au maximum) inscrits sur la FMI seront autorisés à rentrer sur le terrain.

Les équipes devront être présentes 1 heure avant le coup d'envoi des rencontres.

Les émoluments des arbitres et délégués seront directement réglés par le District.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

ANNULATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION :

La feuille de match de la rencontre suivante étant parvenue au District dans les délais fixés sur les PV du 19.05.22 et sur des courriels de rappel du 24.05.22, la Commission annule sa décision donnant match perdu par pénalité à -1 point avec amende à l'équipe recevant, en application de l'article 9.4 des RS du District :

SENIORS D5 A : Gazélec 2 / OFC Nice 1 (23731030)

HOMOLOGATIONS

SENIORS D1 : Trinité 1 / VSJBFC 2 (23729419) 3-0P [0pt]

Trinité 1 / Carros 1 (23729429) 3-0P [0pt]

Mougins 1 / Plan de Grasse 1 (23729435) 3-0P [-2pts]

SENIORS D4 B : ESVL 2 / SMAC 1 (23730804) 3-0P [-2pts]

SENIORS D5 A : Roquefort 2 / Gazélec 2 (23730961) 4-3 [RS]

Gazélec 2 / Vallauris 2 (23731045) 3-0P [-1pt]

U20 D1 : SPCOC 1 / Mougins 1 (24194415) [-2pts] 0P-3

U18 D2 B : ROS Menton 1 / Cavigal 2 (24194809) 3-0P [-2pts]

U17 D2 B : Drap 1 / Cimiez 1 (24194937) [-2pts] 0P-3

U15 D1 : Fontonne 1 / AS Cannes 2 (23745333) 3-0P [-2pts]

U14 D1 : Fontonne 1 / Peymeinade 1 (24195651) [-1pt] 0P-0P [-1pt]

VSJBFC 1 / Victorine 1 (24195659) 3-0P [-2pts]

DESIDERATAS

S.C. MOUANS-SARTOUX : Désirant que leur équipe U17 D1 joue le samedi à 18h00 et que les U14 jouent le dimanche matin.

ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD : Désirant que les U17 D1 et les U15 D1 jouent le samedi en fin d'après-midi et que les U18 D1 et les U16 D1 jouent le dimanche.

AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN : Souhaitant que leur équipe U15 D2 Poule B puisse jouer ses matches à l'extérieur le samedi après-midi

ASPTT NICE : Souhaitant que leur équipe U16 D2 Poule B puisse jouer ses matches le samedi après-midi

FC CIMIEZ : Désirant que leur équipe U15 D3 puisse jouer le dimanche en fin de matinée

Le Président de séance :
M. Serge BESSI

Le Secrétaire de séance :
M. Jacques DUBAR